

# *L'application des lois de procédure se poursuit à Cuba*

---

*Image not found or type unknown*



**L'activité juridique dans le pays au cours de l'année 2023 a été largement marquée par des actions de contrôle visant à assurer le respect des lois de procédure approuvées qui confèrent aux citoyens les pouvoirs envisagés dans la Constitution de la République.**

La Havane, 30 janv (RHC) L'activité juridique dans le pays au cours de l'année 2023 a été largement marquée par des actions de contrôle visant à assurer le respect des lois de procédure approuvées qui confèrent aux citoyens les pouvoirs envisagés dans la Constitution de la République.

Dans des informations partagées exclusivement avec l'Agence cubaine de presse par le Tribunal suprême du peuple (TSP), il est souligné que ces normes répondent aux dispositions contenues dans les articles 94 et 95 de la Constitution, qui renforcent les droits et les garanties de la population, ce qui

permet de déployer une plus grande qualité dans le processus pénal.

En ce qui concerne la loi de procédure pénale, ils partagent l'évaluation générale selon laquelle il s'agit d'un texte législatif moderne, compréhensible et pratique qui permet d'adapter la légalité pour faire face à la criminalité dans ses multiples manifestations.

Pour son application correcte, l'accent a été mis sur la préparation intense des magistrats, juges, procureurs, avocats, instructeurs, policiers et autres forces de l'ordre impliquées dans l'administration de la justice, bien qu'ils soulignent qu'il existe encore un besoin de formation continue, étant donné la nature nouvelle et complète du texte.

Le TSP souligne que dans le contexte actuel, compte tenu de l'augmentation de l'incidence et de la complexité des crimes et du nombre de plaintes traitées, ainsi que de l'augmentation des procédures d'enquête et des actions visant à respecter les maximes d'une procédure régulière, il est nécessaire de mieux préparer les enquêteurs et les enquêteurs pénaux afin d'éviter des retards prolongés dans certaines affaires et poursuites judiciaires.

Par exemple, au cours de la période susmentionnée, le ministère public a annulé 929 affaires, dont la plupart avaient été détectées dans les phases préparatoires et concernaient des actes qui devaient être corrigés ou répétés.

Les tribunaux ont également renvoyé 33 % des affaires reçues, principalement à La Havane et à Santiago de Cuba, au ministère public, en raison de la nécessité d'étendre les enquêtes correspondantes, du rétablissement des violations des formalités et de la non-correspondance entre les actes incriminés et ceux qui ont fait l'objet d'une enquête, entre autres raisons.

Ils ont également souligné l'application de la détention préventive pour la grande majorité des personnes accusées des délits les plus graves, en mettant l'accent dans cette section sur les délits contre le bétail, ceux liés au trafic de drogue, ceux liés à la corruption administrative et ceux qui affectent la disponibilité du carburant.

D'autres mesures appliquées conformément aux dispositions de la loi sont l'interdiction de quitter le territoire national en attendant la clarification des faits, l'interdiction d'approcher les victimes (principalement dans les affaires liées à la violence de genre) et la suspension du permis de conduire.

Ils ont précisé qu'à la suite du travail procédural effectué au cours de l'année, 95 % des personnes jugées ont été sanctionnées, dont 70 par des peines d'internement, 21 % par des peines non privatives de liberté et 9 % par des amendes et, dans une moindre mesure, par des blâmes (0,3 %) (extrait de l'ACN).

---

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/345857-lapplication-des-lois-de-procedure-se-poursuit-a-cuba>



# **Radio Habana Cuba**